

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014

Élection du délégué et des suppléants - élections des sénateurs

Titulaire : PEUCH Jean-Pierre

Suppléants : CAUDY Jacques, AUFRAY Philippe, DEMICHEL Dominique

Commission communales des impôts directs

Le Conseil Municipal dresse la liste de proposition (12 personnes seront choisies par la directrice des finances publiques)

Titulaires

BOUCHER Josette
LARONDE Françoise
BREUIL Laure (propriétaire de bois)
ROUBERTIE Emile
POUGEADE Philippe
AUFRAY Florence
CASTE L Jean-Pierre
SAGUET Jacques
MAURANGE Colette
SOLEILHET Michel (propriétaire de bois)
NENERT Jean-Claude
VUILLAUME Daniel

suppléants

JAUVION Georges (propriétaire de bois)
GIMELLE Jean-Marc
DROUILHOU Gabrielle
CHEVRIER Martine
CAUDY Michèle
BRODIN Elisabeth
LIDOVE Sylvette (propriétaire de bois)
PANNEQUIN Jean-Loup
PELISSIER Evelyne
CHAMAILLARD Josiane
FRAPPIN Gérard
VUILLAUME François

Délibération « Commission d'Appels d'Offres », et « délégation des conseillers au Maire » (remplace les délibérations 2014/14)

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Le Maire est président de la commission

Titulaires :

Philippe Aufray (7 voix)
Serge Roche (7 voix)
Yves Lidove (7 voix)

Suppléants :

Anneliese Lübbe (7 voix)
Dominique Demichel (7 voix)
Jacques Caudy (7 voix)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des autres commissions communales.

Il procède aux nominations suivantes :

Le Maire est président de toutes les commissions

COMMISSION DES TRAVAUX ET DE LA VOIRIE

Philippe Aufray
Serge Roche
Yves Lidove

COMMISSION DU PERSONNEL

Jacques Caudy

COMMISSION DES FINANCES

Dominique Demichel
Serge Roche

COMMISSION COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Anneliese Lübbe
Dominique Demichel

Délégation des conseillers au Maire (remplace la délibération 2014/16)

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dispositions du nouveau Code des Marchés Publics, et notamment son article 1er qui définit le marché public comme tout autre contrat conclu à titre onéreux par une collectivité publique avec une personne publique ou privée, pour répondre à ses besoins en matière de travaux, fournitures ou services.

Il convient donc de débattre la possibilité d'autoriser le Maire à faire les achats courants de la Commune :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne délégation à monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et ce dans la limite de 3000€.

Cette délégation est valable pendant toute la durée du mandat électif.

Appel d'offres voirie

5 entreprises ont été consultées pour la réfection des voies communales 2014

4 entreprises ont remis une offre

Le conseil municipal procède à l'ouverture des plis. Les résultats sont les suivants :

N° ARRIVEE	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	ASSIMON	174 720.00€	209 664.00€
2	EUROVIA	53 121.00€	63 745.20€
3	MALLET	57 812.70€	69 375.24€
4	COLAS	47 425.50€	56 910.60€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise **COLAS** pour un montant Hors Taxes de 47 425.50€ et autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Convention pour le service de remplacement du CDG

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CORRÈZE pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire du Service Public de l'Emploi Temporaire,

- autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,

- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal

Convention pour servitude étang Mercier : établie. Attente de réalisation des

travaux par entreprise FORÊTNÈGRE suivant délibération N° 2014-02 du 24/01/2014

Convention Route des Fraux

Monsieur le Maire fait part de la demande de la commune de La Roche qui souhaite modifier la convention de 1948 relative à l'entretien de la route de Fraux. Cette convention prévoit la répartition des charges d'entretien de cette voie structurante entre 3 communes :

50% pour La Roche Canillac, 25% pour Gumont, 25% pour Espagnac.

La commune de la Roche souhaite une répartition de 33.33% pour chaque commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir la convention 1948, confirmant sa position de 2013 (délibération n° 2013/24).

Monsieur le maire informe le conseil de l'achat de panneaux de signalisation pour la route de Fraux (cédez- le- passage et danger) pour un montant de 327.08€ HT

Convention « fermes du Doustre »

Pour faciliter et régulariser l'utilisation de la salle du conseil pour les marchés du vendredi et des locaux communaux pour les réunions de l'association des « fermes du Doustre » , le débat est porté vers ces utilisations .

Après débat, il est convenu qu'un projet de convention pour utilisation de la salle du conseil sera rédigé et soumis à l'association des fermes du Doustre.

Décisions modificatives comptes 23/21

Monsieur le Maire fait part au conseil du mail de M.Rigal, nouveau trésorier d'Argentat, concernant la mauvaise utilisation des comptes 23. Il demande donc que les crédits prévus aux comptes 23 pour des travaux non soumis à paiement par acompte soient transposés vers les comptes 21 adéquats.

Le conseil municipal procède donc aux virements suivants :

Opération 37	compte 231 : - 59315€	Opération 90	compte 231 : - 2700€
	Compte 2151 : + 59315€		Compte 2151 : + 2700€
Opération 83	compte 231 : -20219€	Opération 91	compte 231 : - 1500€
	Compte 2135 : + 20219€		Compte 2135 : +1500€
Opération 89	compte 231 - 18000€	Opération 92	compte 231 : - 2500€
	Compte 2151 : + 18000€		Compte 2151 : +2500€
		Opération 93	compte 231 : - 1050€
			Compte 2188 : + 1050€

Redevance France Télécom

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005, actualisés, soit pour 2014 :

Artères souterraines : 40.40€/km pour 3.92km

Artères aériennes : 53.87€/km pour 6.72 km

- d'actualiser les montants au mois de janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

- de donner délégation au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants

Redevance Edf

Le Maire informe le conseil municipal que le plafond de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique a été revalorisé pour 2014. Le montant forfaitaire de la redevance allouée aux communes dont la population est égale ou inférieure à 2 000 habitants, est fixé à 195 €. Le montant est revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recouvrer cette somme auprès d'ERDF pour l'année 2014 et pour la durée du mandat après revalorisation annuelle.

Contrat téléphonique Orange

Exposé de M.Demichel : Contrat des autres opérateurs sensiblement identique à celui d'Orange. Voir si possibilité de supprimer une ligne pour faire des économies.

Enfouissement des lignes au bourg (Riou)

Le maire informe le conseil du projet d'enfouissement des lignes électriques par la FEDEE à Riou. DICT arrivée- chantier 2015

Bail M.Castel

Le conseil municipal a, par délibération n°2014/23 du 26 avril 2014, décidé de louer le logement à gauche de la mairie à monsieur CASTEL Jean-Pierre à compter du 1er juin. Le bail sera effectif au 1er juillet 2014.

Le locataire ayant engagé des travaux de rénovation, à ses frais, des sols et des murs verticaux avec fournitures à sa charge et, avec accord de la mairie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à monsieur CASTEL une exonération de loyers de six mois en contrepartie des travaux réalisés.

Travaux bâtiments communaux/ Devis complémentaires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des devis complémentaires de M. Planche, électricien et de M.Coudert, plâtrier-peintre pour les travaux du logement locatif communal ainsi que du devis d'ERDF pour le branchement électrique du local situé dans le pré communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces devis d'un montant de :

- 507.76€ HT pour l'entreprise GILLES COUDERT
- 718.60€ HT pour l'entreprise PLANCHE SARL
- 1 062€ TTC pour ERDF.

Fleurissement : remboursement à Mme Lubbe

Achat de fleurs pour un montant de 60.80€ pour le fleurissement du bourg par Mme LUBBE. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de rembourser ces achats à Mme Lubbe. Un mandat de 60.80€ sera émis à son nom.

Subvention

Monsieur le maire fait part au conseil d'une demande de subvention de l'association « la croisée des chants ».

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'allouer une subvention de 90€ à cette association sous réserve de fournir un bilan de l'année écoulée. Cette somme sera mandatée sur le compte 6574.

Information des commissions

Syndicat maternelle : budget

Conseil école- transports scolaires :

Com'com budget

SIAP Morel : budget, protection des périmètres et perspectives financières

SIVU Doustre : bureau et budget

Syndicat d'Électrification : bureau

Syndicat d'initiative : perspectives à un an

Questions diverses

- rapport de la FREDON Limousin : « Diagnostic - zéro pesticides » (commune Négronde) une journée info publique à programmer
- Jurés d'assises : pas de délégués à Gumont
- Monument : entretien
- Matériel du cantonnier : donner des moyens supplémentaires au cantonnier du fait de l'extension des zones à entretenir dans le cadre « zéro pesticides »
- Panneaux électoraux : achat de matériel
- Intérieur Église : se dégrade fortement
- Garantie emprunt Corrèze Habitat
- Courrier « Sos chats » : lecture du bilan des actions

La séance est levée à 00h20